

Séance du 26 mars 2018

### **Motion Nivelles commune hospitalière**

C'est la Présidente du CPAS Colette DELMOTTE qui a fait rapport devant le Conseil des travaux de la commission constituée suite à l'interpellation citoyenne en vue de l'adoption de cette motion, laquelle était composée de deux membres de chaque parti représenté au Conseil et de citoyens impliqués. La motion a été adoptée à l'unanimité.

### **Modification budgétaire n°1**

Cette mesure est réalisée afin de faire face aux travaux complémentaires liés au chantier du cinéma (300.000 €). L'Echevin a.i. des Travaux Philippe BOUFFIOUX a fait le point devant l'assemblée quant à l'historique du dossier et a aussi rassuré le Conseiller Louison RENAULT (PS) : ce montant devrait couvrir les autres éventuels manquements du chantier. Le Bourgmestre a précisé que la personne responsable de la mauvaise appréciation quant à l'acoustique n'est pas liée à l'auteur de projet actuel et qu'il n'y a aucun moyen juridique de se retourner contre elle.

### **Subventions**

Après présentation par l'Echevin des Finances Hubert BERTRAND, le Conseil a adopté les nouvelles dispositions relatives à l'octroi et au contrôle des subventions accordées par l'autorité communale. Le Conseiller Etienne LAURENT (cdH) s'est félicité de cette initiative de simplification administrative et amenant plus de clarté pour les associations en particulier.

### **Cinéma**

La concession à octroyer à l'asbl Centre culturel de Nivelles portant sur l'exploitation et la gestion de l'infrastructure du cinéma sis rue de Soignies, 4 était soumise aux édiles. Louison RENAULT s'est interrogé quant au personnel qui devra être engagé et à son statut. L'Echevine Evelyne VANPEE a réaffirmé qu'un plan financier était établi pour couvrir les charges liées à ce projet, notamment pour le personnel. André FLAHAUT (PS) a demandé ce qui passerait si la gestion par le Centre culturel ne donnait pas satisfaction, fût-ce en terme de rentabilité, et si une évaluation était prévue. L'Echevine a précisé que l'un des articles de la convention permet de modifier la concession si cela s'avère nécessaire.

### **Projet d'une zone 30 à Thines**

Le Conseiller Etienne LAURENT (cdH) s'est interrogé quant au suivi de ce dossier, le sentiment d'insécurité lié à la vitesse des véhicules étant toujours présent. Le Bourgmestre Pierre HUART a confirmé que c'est la Région wallonne qui a refusé la mise du village en zone 30, notamment parce que trop peu d'éléments limitant la vitesse sont présents. Des aménagements sont donc à l'étude, ils seront financés soit par la Ville soit via des charges d'urbanisme. Pierre HUART a clôturé le point en précisant que la zone de police était sensibilisée à cette problématique et mènerait des actions

### **Carrefour rues Par-delà l'eau et Abbé Michel Renard**

La Conseillère Anne-Françoise JEANSON (PS) a demandé les démarches entreprises pour améliorer la sécurité des usagers à cet endroit. Le Bourgmestre Pierre HUART a répondu que si des mesures ont déjà été prises, le marquage au sol et la signalisation seront renforcés lorsque le dernier projet immobilier (transformation de la maison en immeuble à appartements) sera terminé.

### **Cabine électrique allée Pré au Lait**

La Conseillère Marie-Thérèse BOTTE (PS) s'est enquisse de l'état de la cabine électrique située à proximité. L'Echevin a.i. Philippe BOUFFIOUX a assuré que les contacts avec ORES, propriétaire du lieu, sont nombreux pour que la cabine soit remplacée, en assurant qu'elle ne représente aucun danger en l'état.

### **Passage piétons à l'avenue du Centenaire**

Marie-Thérèse BOTTE a interpellé le Conseil quant à la sécurité des usagers les empruntant. Le Bourgmestre Pierre HUART a rappelé qu'il s'agissait d'une voirie du SPW et précisé que le marquage au sol et la signalisation seraient renforcés lorsque le dernier projet immobilier (nouvelle grande surface) sera terminé.

### **Piscine communale**

Louison RENAULT a relayé la plainte de certains utilisateurs se plaignant de son état sanitaire. L'Echevin Hubert BERTRAND a listé les mesures adoptées pour assurer la propreté des lieux - dont l'utilisation quotidienne de robots la nuit, dépassant les prescriptions de la Région wallonne. Un travail de sensibilisation devra être effectué auprès de la clientèle des lieux.

### **Ruisseau de la Cressionnière**

Louison RENAULT a soulevé le risque de pollution et la manque de protection de l'égouttage du lieu. L'Echevin Pascal RIGOT a expliqué que le site étant sur une propriété privée, une procédure intégrant des analyses supplémentaires devra être initiée.